

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION MIXTE CHAINES DES CAFETERIAS ET ASSIMILES DU JEUDI 4 JUIN 2004 A 10 H 00

### PRESENTS :

#### CFDT :

- Angèle COURBIS
- Claude STROLL
- Serge NARDELLI
- Jean-Paul MARQUES

CGT/CGC/CFTC/FO  
SNRPO  
Ministère

***Mots de bienvenue, circulation de la feuille de présence. Le ministère reprend l'ordre du jour de la réunion de ce jour.***

Pour le premier point, le SNRPO informe l'assemblée de la construction d'un accord cadre qui devait être présenté à ce jour. Au niveau INTERPRO tout s'est bien passé jusqu'à mardi 25 mai puis les partenaires sociaux ont proposé de nouvelles pistes. Stop !!! On arrête tout, malgré certains points partagés par les patrons et les salariés. Au niveau des participants il y a une incompréhension pour certains sur les contacts pris en INTERPRO avec le FAFIH. **Une prochaine rencontre est prévue le 6 juillet.**

On aborde donc le deuxième point prévu à l'ordre du jour. Une modification est distribuée concernant la Colonne « responsabilité » du niveau IV à l'échelon 1 ainsi que le « contenu de l'activité » sur l'échelon 3.

La CFDT exprime sa satisfaction sur les modifications proposées qui rejoignent les revendications qu'elles avaient émises.

Une précision sur la notion d'établissement : le SNRPO dit que cela pose un problème car les adhérents SNRPO n'ont pas des établissements de tailles identiques. On peut envisager pour cela des négociations à l'intérieur des entreprises pour préciser la CCN.

La CGC sur la classification des « superviseurs » et autres « directeurs de région » : Le SNRPO dit que ces personnes n'entrent pas dans la négociation de ce jour sur la CCN.

La CGT demande un automatisme quant à l'accès au statut de « Maitrise-Confirmé ».

Pour le SNRPO, la création de ce niveau supplémentaire est fait pour nos directeurs afin qu'ils puissent ouvrir de nouvelles possibilités d'évolution, c'est pour s'en servir que ce nouveau niveau est créé. L'automatisme n'est pas une perspective envisagée.

La CFTC souhaite avoir des précisions sur la notion de « si nous avons souhaité créer, c'est pour s'en servir ». Le SNRPO revient sur la demande qui émanait initialement des organisations syndicales et pas des entreprises. Le **NOUS** c'est la collectivité, c'est l'ensemble des participants de ce jour.

FO est satisfaite, il faut faire vivre et avancer le travail sur ce chapitre de la CCN. FO sera signataire si elle n'est pas seule bien sûr.

Pour ce dernier point, attendre le texte final de l'accord cadre « INTERPRO » sur la FPC pour ainsi le décliner dans la branche et ensuite dans les entreprises.

Le ministère rappelle le chantier « modernisation sociale » et les conséquences sur les accords majoritaires et les sujets qui ne seraient pas traités par la branche mais dans les entreprises. Certains sujets étant réservés à la branche et d'autres pas.

La CGC revient sur l'extension du champ d'application de la CCN. Le SNRPO répond qu'aujourd'hui même l'UMIH se réunit en directoire pour aborder « entre autre » ce sujet.

La CFDT revient sur le Rapport de Branche et sur le travail confié à un expert par rapport au recensement des cafétérias. Pour le 14 juillet le SNRPO se réunira pour connaître les résultats du rapport de branche et de l'enquête, une information sera donnée ensuite aux partenaires sociaux.

Pour le dernier accord sur le travail de nuit si l'extension est fin juin c'est application au 1<sup>er</sup> juillet. Cet accord concernera les entreprises qui utilisent le travail de nuit pour les autres de nouvelles négociations devront être faites dans les entreprises sur la définition de compensation.

Une date est prise pour la prochaine réunion mixte, concernant la formation dans la branche. Le SNRPO ne souhaite pas prendre une date tant que l'accord cadre n'est pas finalisé.

FO souhaite une rencontre lorsque les allègements de charges prévus initialement au 1<sup>er</sup> juillet qui sont maintenant prévus au 1<sup>er</sup> octobre.

Aujourd'hui N. SARKOZY souhaite que la profession fasse des propositions qui l'engage par rapport aux allègements de charges c'est la SNRPO qui le dit.

La CGT revient sur :

- Les heures supplémentaires,
- Les heures complémentaires,
- Le temps d'habillage et de déshabillage...

Le SNRPO dit **NON** sur ces sujets.

La CFDT revient sur les engagements d'une grille de salaire avant la fin 2004.

Coordonnées de la représentante du ministère :

Marie Pierre ITURRIOZ

Section Négociation

01.44.38.26.05

[marie-pierre.iturrioz@drt.travail.gouv.fr](mailto:marie-pierre.iturrioz@drt.travail.gouv.fr)

**Notes prises par Jean-Paul MARQUES**